



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SENS
Pôle « Élections, Emploi et Cohésion Sociale »
AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme Hélène HENRY
Tel : 03.86.83.95.36
helene.henry@yonne.gouv.fr

ARRÊTÉ SPSE-AGR-2022-0041

Fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales complémentaires des 16 et 23 octobre 2022 dans la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.258 et R.128,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2022-0022 du 4 mai 2022 portant convocation des électeurs de la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN le 26 juin 2022 (1^{er} tour) et le 3 juillet 2022 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2022-0029 du 17 juin 2022 abrogeant l'arrêté portant convocation des électeurs de la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN en vue des élections municipales partielles complémentaires, et reportant le scrutin au 11 septembre 2022 (1^{er} tour) et au 18 septembre 2022 (2^{ème} tour),

VU l'arrêté SPSE-AGR-2022-0037 en date du 29 août 2022, fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales complémentaires des 11 et 18 septembre 2022 dans la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2022-0039 du 1^{er} septembre 2022 abrogeant les deux derniers arrêtés susvisés et reportant le scrutin au 16 octobre 2022 (1^{er} tour) et au 23 octobre 2022 (2^{ème} tour),

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0360 en date du 25 août 2022, donnant délégation de signature à Monsieur Rachid KACI, Sous-Préfet de Sens,

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE:

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue des deux tours de scrutin des élections municipales complémentaires des 16 et 23 octobre 2022 dans la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 29 septembre 2022

Le Sous-Préfet,


Rachid KACI

Le Sous-Préfet de Sens et le Maire par intérim de la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ SPSE-AGR-2022-0041 du 29 septembre 2022

Fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales complémentaires dans la commune de MONTACHER-VILLEGARDIN

Élections municipales complémentaires les 16 et 23 octobre 2022

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 9

- Monsieur David-Leite DA SILVA
- Madame Françoise DESVERGNES
- Monsieur Éric FIAT
- Madame Olga FONTAINE
- Monsieur Guillaume MAILLARD
- Monsieur Joël NOUZÉ
- Monsieur Bertrand SENOBLE
- Madame Isabelle DUVAL
- Monsieur Kevin TURPIN

